

MAIRIE d'AZERAILLES
54122

N° 101



Azerailles HORIZON 2020

BULLETIN D'INFORMATION

Editorial : Doléances et Espérance...

... Sont les deux termes essentiels qui caractérisent la fin de l'année 2018 et le début de cette nouvelle année 2019, marqués par le mouvement des gilets jaunes.

Les doléances, sont celles que vous pouvez venir déposer en mairie, dans le registre que nous avons ouvert à cet effet. L'Etat en effet engage sur tout le territoire un grand débat national, devant permettre à tous les citoyens d'exprimer leurs attentes mais aussi leurs propositions de solutions. Mi mars, nous ferons remonter à l'Etat vos expressions.

Des réunions publiques de concertation et d'échange vont être organisées, d'une part par la Région Grand Est, vraisemblablement à Lunéville, et par le Conseil Départemental dans chacun des 6 territoires départementaux, dont le Lunévillois. Vous serez tenus informés des dates et lieux de ces réunions.

L'espérance est celle que nous formulons tous pour que notre Pays sorte rapidement de cette crise sociale sans précédent. L'espérance aussi que nos dirigeants sauront prendre toutes les mesures qui s'imposent pour préserver notre planète et l'avenir de nos enfants.

L'espérance enfin que chacun d'entre vous vive bien dans notre village et se sente entouré, écouté et entendu.

Au nom du Conseil Municipal, je vous présente mes meilleurs Vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle Année.

Le Maire,
Rose-Marie Falque



Sommaire

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018.....	2
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 OCTOBRE 2018.....	3
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018	5
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018.....	7
INFORMATIONS MUNICIPALES	8
INFORMATIONS DIVERSES – VIE ASSOCIATIVE	12

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

Présents : Rose Marie FALQUE, Yann KREMER, Olivier LEGROS, Bernard SESMAT, Martine MARCHAL, Yannick HOFFNER, Marie-Christine MARCHAL-HERBER, Thomas MELLE, Gaston GYSS, Pascal FRANTZ, Alain KRYZS,

Absents excusés : Stéphanie VANESON

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Madame le Maire présente les quelques modifications intervenues dans la rédaction de la convention votée le 24 Janvier 2018.

Il s'agit principalement de rectification dans la rédaction sans changement notoire sur le fond.

Le conseil accepte à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention modifiée

EMPRUNT POUR LA PARTIE ASSAINISSEMENT DES TRAVAUX DE LA ROUTE

Madame Le Maire rappelle les points clés du financement inscrite au budget pour la partie assainissement des travaux de requalification. Le montant à emprunter est de 360 000 €

5 banques ont été consultées. La meilleure offre est celle du Crédit Mutuel au taux de 1.65% sur une durée de 25 ans.

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition du Crédit Mutuel

RENOUVELLEMENT BAIL AVEC LE SDIS

Madame Le Maire rappelle les conditions du bail du centre de secours. Celui arrivait à échéance au 30 Juin 2018. Il est proposé de le renouveler pour une période de 3 ans dans les mêmes conditions.

Le conseil accepte à l'unanimité.

TARIS BOIS DE CHAUFFAGE

Monsieur le Premier Adjoint présente une proposition de tarif de bois de chauffage pour la saison 2018-2019. Il est proposé de maintenir le tarif de 10 € TTC le stère.

Le conseil accepte à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU MARCHE POUR LES RISQUES STATUTAIRES

Madame Le Maire rappelle les termes de ce marché passé par le Centre de Gestion au bénéfice des agents communaux

Le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires.

ACHAT LOGICIEL CYAN POUR LA GESTION DE L'ETAT CIVIL

Madame Le Maire fait part de la nécessité de s'équiper d'un logiciel pour la gestion de l'état civil, proposé par l'Association des Maires de Meurthe et moselle.

Le coût est de 410 €. /an

Le conseil accepte à l'unanimité.

DEVIS MAESTRIA POUR RENOVATION MARQUAGE AU SOL

Pour sécuriser la circulation aux abords de l'école, il est nécessaire de rénover les marquages au sol sur la RD 590 depuis la boucherie Math jusqu'à la poste.

Les travaux seront réalisés par les services techniques.

Peintures bandes trottoirs devis	1165.78 € TTC
Peinture podotactiles pour les passages piétons devis	3038,69 € TTC

Le Conseil accepte à l'unanimité.

COMPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL-SIVOM des Vallées du Cristal

Il a été proposé qu'au sein du conseil syndical, la commune de Baccarat soit représentée par 3 membres et toutes les autres communes par 1 membre.

Le Conseil accepte cette proposition de représentativité au sein du conseil syndical et désigne Mme Rose-Marie Falque représentant titulaire et Mr Olivier LEGROS représentant suppléant.

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL AU DESSUS DE L'ECOLE

Il est proposé de louer le logement au 1^{er} étage Gauche de l'école à Mlle PARMENTIER et M. ISER.

Le conseil accepte à l'unanimité.

ADHESION DE LA COMMUNE A LA DEMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Cette démarche vise à encourager la population à adopter une attitude vigilante dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.

Le conseil accepte à l'unanimité de s'engager dans cette démarche.

DEVIS SALEUSE

Parmi 3 devis sur des matériels équivalents, le conseil accepte l'offre de LEM pour un montant de 3 305 € H.T. soit 3966 € TTC.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 OCTOBRE 2018

Présents : Rose Marie FALQUE, Yann KREMER, Olivier LEGROS, Bernard SESMAT, Martine MARCHAL, Yannick HOFFNER, Thomas MELLE, Gaston GYSS, Stéphanie VANESON

Absents excusés : Marie-Christine MARCHAL-HERBER, Pascal FRANTZ, Alain KRYZS.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Madame le Maire présente le rapport d'activité de la communauté de commune.

- Centre aquatique Aqualune,
- Exploitation de la pépinière d'entreprises du Lunévillois,
- Délégation de service publique des transports publics urbains, scolaire et à la demande,
- Qualité et prix du service public de collecte et d'élimination des déchets de la CCTLB,
- Rapport d'activité des services de la CCTLB.

Le conseil accepte à l'unanimité les rapports d'activité présentés.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Dans le prolongement de la loi NOTRe la compétence assainissement doit être transférée à la CCTLB au plus tard au 01/01/2020.

Mais à titre optionnel et compte tenu que la CCTLB exerce déjà cette compétence, il est proposé de transférer la compétence dès le 01/01/2019

Le conseil municipal accepte le transfert de compétence assainissement au 01/01/2019.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU

Dans le prolongement de la loi NOTRe la compétence eau doit être transférée à la CCTLB au plus tard au 01/01/2020 avec une échéance obligatoire, en cas de refus, au 01/01/2026.

Les communes doivent délibérer avant le 01/07/2019 pour un transfert au 01/01/2020.

Le conseil municipal refuse le transfert de la compétence eau au 01/01/2020.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'occupation du domaine public routier et non routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu au versement d'une redevance.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public fixées par la réglementation.

Le conseil accepte à l'unanimité.

CAPTAGE D'EAU DE LA FONTAINE LEPINE

Le GAEC du Paradis est alimenté en eau par captage d'eau de la Fontaine Lépine conformément à une délibération du Conseil Municipal du 22 Mars 1996.

Par convention la commune est déchargée de sa responsabilité en cas de défaut partiel ou total d'alimentation quelle qu'en soit la cause.

Madame Le Maire propose une revalorisation de la redevance.

Il est proposé une indemnité annuelle forfaitaire d'un montant de 250 € ;

Le conseil accepte à l'unanimité.

M. Bernard SESMAT, ne participe ni au débat, ni au vote.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PREVOYANCE POUR LE MAINTIEN DE SALAIRE DES EMPLOYES

Le contrat de groupe devant être renouvelé, le conseil doit fixer le type et le montant des indemnités prévues par le contrat groupe MNT géré par le centre de gestion

Il est proposé de maintenir le même niveau de garantie. Le coût des cotisations est un peu inférieur à l'ancien contrat.

ADHESION AU SERVICE MEDIATION DU CENTRE DE GESTION

Madame le Maire propose l'adhésion au service sachant que le service n'est payant que lorsqu'il est utilisé.

Le conseil accepte à l'unanimité.

SORTIES DU SDAA

Madame le Maire indique que les communes de IGNEY, MOIVRONS, VILLERS LES MOIVRONS souhaitent sortir du SDAA.

Le conseil accepte à l'unanimité

CONVENTION AVEC ORANGE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DE RESEAUX AERIENS

La convention porte sur la dissimulation des réseaux. Cette convention :

- Formalise les modalités d'enfouissement des réseaux entre le SDE, l'association des maires et Orange.
- Définit les règles de propriété et d'utilisation des réseaux construits.
- Fixe le montant des redevances dues par les utilisateurs.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer cette convention.

CREATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU

Création d'un branchement d'eau route d'Hablainville pour le raccordement de la maison de M. Rémi VOURIOT pour un montant de 1595 € H.T.

Le conseil accepte à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DISTRACTION DES MALADES AU CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE

Madame Le Maire propose d'accorder une subvention de 100 €. Le conseil accepte à l'unanimité.

MOTION SUR L'AVENIR DES DESSERTES TGV EN LORRAINE

Madame Le Maire explique la problématique liée à la réduction des dessertes TGV entre le Grand Est et le Sud de la France.

Le conseil accepte à l'unanimité de prendre cette motion.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018

Présents : Rose Marie FALQUE, Yann KREMER, Olivier LEGROS, Bernard SESMAT, Yannick HOFFNER, Thomas MELLE, Gaston GYSS, Marie-Christine MARCHAL-HERBER

Absents excusés : Stéphanie VANESON, Pascal FRANTZ, Alain KRYZS, Martine MARCHAL donne procuration à Mme Rose-Marie FALQUE

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le PADD du PLUi :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ; concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'EPCI
- Fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- Peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Considérant que les orientations générales du PADD, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent en 3 orientations comme suit :

- Etre un territoire plus attractif
- Etre un territoire plus dynamique
- Etre un territoire plus agréable à vivre,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du PLUi.

ADHESION A LA SPL "GESTION LOCALE"

Distinction est faite entre les missions obligatoires du centre de gestion et les missions facultatives. Ces missions facultatives seront désormais gérées par la SPL « Gestion Locale ».

Les collectivités doivent devenir actionnaire en fonction du nombre d'habitants. Pour Azerailles l'adhésion à la SPL (achat d'une action) s'élève à 100 €. Elle ouvre droit à une représentation d'un titulaire et d'un suppléant.

Madame Le Maire, propose l'adhésion de la commune à la SPL et la souscription d'une action. Le conseil accepte à l'unanimité.

Mme Rose-Marie FALQUE est désignée comme représentant titulaire, M. Yann KREMER est désigné comme représentant suppléant.

POSE D'UN REGULATEUR POUR CHAUDIERE DE L'EGLISE

La nouvelle chaudière de l'église et son système de convection sont très bruyants. Pour réduire ces nuisances sonores il est possible d'ajouter au système un modulateur permettant de ralentir la convection pendant les offices ou les manifestations.

L'entreprise Vagner qui a installé la chaudière présente un devis d'un montant de 6673.70 € H.T., soit 8008.44 € TTC pour la pose de ce modulateur.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

TELETHON : DON A HANDISPORT LUNEVILLE

Le 8 décembre Handisport Lunéville organise un circuit avec un passage à Azerailles. Le conseil décide d'accorder à cette occasion une subvention de 100€

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MADAME MAGRON

Le contrat de Madame MAGRON a été reconduit le 20 octobre 2018, à raison de 12 heures par semaine. Au vu des heures complémentaires effectuées, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation de 2H par semaine soit 14 heures, à compter du 1^{er} janvier 2019.

REMBOURSEMENT FRAIS DE MISSION POUR PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES

Le conseil décide de prendre en charge les frais de déplacement de Mme Le Maire ainsi que la nuitée d'hôtel à l'occasion du congrès des maires des 20 et 21 novembre 2018, soit 346.60 €.

EMPRUNT TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Pour couvrir les coûts des travaux de requalification de la traversée du village, première tranche, il est nécessaire de procéder à un emprunt.

5 organismes bancaires ont été consultés pour des montants de 600 000 € sur 20 ans et 600 000 € sur 25 ans.

Sur les 5 offres présentées la plus avantageuse est celle du Crédit Mutuel avec des taux de

- 1,44 % sur 20 ans pour 600.000 €
- 1,65 % sur 25 ans pour 600.000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit Mutuel.

COUPES DE BOIS HIVER 2019-2020

Monsieur Yann KREMER, adjoint à la forêt, présente le programme de coupes de l'hiver 2019-2020, proposé par l'ONF, qui concerne parcelles 27, 2, 4 et 8 dans la forêt d'Azerailles.

Les volumes attendus sont de 780 m3 avec 600 stères en façonnage. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le programme présenté.

Par ailleurs, en raison de la canicule de l'été 2018, 55 hêtres et chênes, en parcelle At et Jt sont en dépérissement et doivent être coupés rapidement.

Le Conseil Municipal, accepte l'offre de Benoit LECOMTE comme suit :

Abattage, façonnage : 10 € HT le m3

Débardage : 10 € HT le m3

Cablage des bordures : 85 € HT de l'heure

Et achat du bois d'industrie au prix de 13 € HT le m3.

ACHAT D'EXTINCTEURS

Suite à la visite de DESAUTEL, il est proposé d'acheter des extincteurs en complément de protection ou de remplacer des extincteurs de plus de 10 ans ainsi que de la signalisation.

Le devis s'élève à 1431,20 € HT. Une aide financière de Groupama sera sollicitée.

Le conseil accepte à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

Présents : Rose Marie FALQUE, Yann KREMER, Olivier LEGROS, Bernard SESMAT, Martine MARCHAL, Pascal FRANTZ, Yannick HOFFNER, Thomas MELLE, Gaston GYSS, Stéphanie VANESON

Absents excusés : Marie-Christine MARCHAL-HERBER, Alain KRYZS

BONS DE NOEL POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE AGES DE 70 ANS ET PLUS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'offre de Bons de Noël, pour les habitants de la commune âgés de 70 ans et plus. D'un montant de 15.00 € par personne, ces bons d'achats sont valables auprès des commerçants de la commune.

Le Conseil Municipal accepte de reconduire cette opération « Bons de Noël ».

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DU RESEAU D'EAUX USEES RUE GENERAL LECLERC : DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

La Société AGE, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des eaux usées rue du Général Leclerc, n'est plus en mesure d'assurer seule la mission confiée, en raison de deux démissions.

Elle propose de sous-traiter à l'entreprise LMS, représentée par Monsieur Lebel, une partie de ses prestations. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Afin de sécuriser la traversée du village et plus particulièrement au niveau de l'école, Madame le Maire propose aux membres du Conseil, d'équiper la Commune de radars pédagogiques et de panneaux de signalisation.

Parmi trois devis présentés, le Conseil Municipal retient l'offre de la Société SIGNATURE, qui s'établit comme suit :

Radar pédagogique référencé 159958 :

2 X 1 301.00€ HT	soit	2 602.00€ HT
------------------	------	--------------

Alimentation éclairage public :

2 X 322.00€ HT	soit	644.00€ HT
----------------	------	------------

Mat Ø76 cannelé :

2 X 117.20€ HT	soit	234.40€ HT
----------------	------	------------

Fixation :

8 X 6.93€ HT	soit	55.44€ HT
--------------	------	-----------

Soit un total de 3 535.84€ HT	soit	4 243.00€ TTC
-------------------------------	------	----------------------

Panneaux Téo et Léa

Seront posés sur la RD 590 à proximité de l'école :

2 X 543.50 € HT	soit	1 087.00€ HT	Soit 1304.40€ TTC
-----------------	------	--------------	--------------------------

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ces deux devis et charge Madame le Maire d'effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

ORDURES MENAGERES-TRI SELECTIF-DECHETTERIE

Des changements notoires interviennent dans le service d'enlèvement des ordures ménagères et des sacs jaunes ainsi que dans les horaires d'ouvertures de la déchetterie.

DECHETS MENAGERS:

Désormais le poids des déchets (pesées des bacs) ne sera plus pris en compte dans la facturation. **Seuls le Forfait et le Nombre de levées seront comptabilisés**

- Forfait : en fonction de la composition du foyer familial. Un bac de volume adapté sera mis à disposition.
- Nombre de levées : 12 levées sont incluses dans le forfait. Chaque levée supplémentaire sera facturée.

La facturation sera effectuée chaque semestre en Juillet et en Décembre. C'est la société d'enlèvement VEOLIA qui procédera à la facturation et non plus le Trésor Public. **Il sera possible de mensualiser la facture.**

Tarifs 2019 :

	Nombre de personnes par foyer	Volume du bac	Nombre de levées incluses dans le forfait	Montant annuel fu forfait (part fixe en € TTC)	Coût unitaire d'une levée supplémentaire
Particulier	1	120 L	12	127	12.67
Bac individuel ou collectif	2	120 L	12	161	9.75
	3	240 L	12	189	12.67
Résidence principale	4	240 L	12	216	9.75
	5 et plus	240 L	12	244	9.75
Résidence secondaire	/	120 L	12	127	12.67

DECHETS MENAGERS et RECYCLABLES : Attention les dates changent !

Les **bacs** sont enlevés chaque semaine le **Mercredi matin**.

Si vous souhaitez le présenter, il faut donc sortir son bac le Mardi soir.

Les **sacs jaunes** sont collectés tous les 15 jours, le **jeudi matin des semaines impaires**. Il faut donc sortir les sacs jaunes mercredi soir.

Un calendrier des levées est présenté à la dernière page de notre bulletin

DECHETTERIE :

La déchetterie de la communauté de communes se situe dans la zone artisanale de Baccarat, rue Charles Pécatte (prendre à droite juste avant le passage à niveau situé à la sortie de Baccarat en direction de Bertrichamps)

Tel : 03.83.75.23.31

Mail : dechetterie@ccvc54.fr

Horaires d'ouverture pour la période hivernale, du 1er octobre au 14 avril :

- Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi matins de 8h45 à 12h
- Jeudi matin de 8h45 à 12 h sur rendez-vous.
- Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi après-midi de 14 h à 17 h.

Les horaires d'été sont identiques mais l'ouverture est effective dès 8h30 et se poursuit jusque 18 h.

ENQUETES INSEE

2 enquêtes de l'INSEE concernent des habitants de notre commune en ce début d'année :

- Enquête statistique sur le cadre de vie et la sécurité en partenariat avec l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.
Cette enquête se déroulera du 1^{er} février 2019 au 15 avril 2019.
- Enquête statistique sur les conditions de travail.
Cette enquête a débuté le 1^{er} octobre 2018 et se déroulera jusqu'au 31 mai 2019.

Pour chacune de ces 2 enquêtes, les foyers seront interrogés par Mme JACOB, enquêtrice. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Chaque ménage sollicité sera prévenu individuellement.

Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

INFORMATION DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE :

Vous êtes Ancien Combattant et avez séjourné en Algérie **depuis plus de 120 jours au cours de la période du 30/10/1954 au 01/07/1964, vous pouvez prétendre à partir de 2019 :**

- A la carte du Combattant
- Au port de la Croix du Combattant
- A la retraite du Combattant
- A la demi part fiscale
- A l'aide administrative ou financière (difficultés financières, chauffage, maintien à domicile, médicaments non remboursés...)

Contactez l'ONACVG de Meurthe-et-Moselle :

- Par courrier : 67 rue Emile Bertin – 54052 NANCY Cedex
- Ou par téléphone : 03.83.67.82.86

Visite de Monsieur le Préfet chez HYDRO LEDUC

Lors de sa visite d'une demi journée sur le territoire de notre communauté de communes, M le Préfet Eric FREYSSELINARD a visité l'entreprise ; il était reçu par Madame Sandra RENAUD Directrice Générale, et Messieurs François et Philippe POREL.



1. Pourquoi réformer les listes électorales ?

C'est pour :

- faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales et lutter contre l'abstention ;
- mettre fin à la révision annuelle des listes électorales, qui sont désormais permanentes ;
- créer un répertoire électoral unique et permanent (REU) pour regrouper les listes électorales. Il est géré par l'INSEE.

2. Concrètement, qu'est-ce que cela change pour moi ?

Rien si je suis déjà inscrit(e) sur la liste électorale de ma commune et que je ne déménage pas.

Sinon, de nouvelles conditions me permettent plus largement de m'inscrire sur les listes électorales d'une commune (cf. 6).

Le maire validera mon inscription dans un délai plus court.

3. Jusqu'à quand puis-je m'inscrire sur la liste électorale ?

En 2019, pour les élections européennes, la date limite d'inscription est le **31 mars 2019**.

En 2020, je pourrai m'inscrire sur la liste électorale jusqu'à 6 semaines avant l'élection.

A savoir ! Le 31 décembre ne sera plus la date limite d'inscription sur la liste électorale.

4. Qui est compétent pour l'inscription sur les listes électorales ?

Le maire. Il vérifie si la demande d'inscription répond aux conditions fixées par le code électoral et prend une décision dans un délai de 5 jours.

5. Y a-t-il toujours une inscription d'office des jeunes majeurs ?

Oui. Cette inscription est faite par l'INSEE. Les jeunes majeurs n'ont pas besoin de venir s'inscrire sur la liste de la commune (sauf déménagement).

6. Qui peut s'inscrire sur la liste électorale de la commune ?

Dans le cas des personnes qui ne sont inscrites sur aucune liste ou qui ont déménagé, à compter du 1^{er} janvier 2019, peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune :

- les personnes ayant leur domicile sur la commune ou qui y résident depuis 6 mois au moins ;
- ou les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile dans la commune ou y résident depuis 6 mois au moins (étudiants ou jeunes travailleurs) ;
- ou le gérant ou l'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle depuis 2 ans (SARL, SCI, etc.) ;
- ou l'électeur figurant au rôle d'une des contributions directes communales pour la **2^{ème} année consécutive** (et non plus la 5^{ème} année consécutive). Il s'agit de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Lors de leur inscription, les personnes doivent justifier qu'elles entrent dans une des catégories précitées.

7. Qui est compétent pour la radiation sur les listes électorales ?

Le maire radie les électeurs qui ne remplissent plus aucune des conditions précitées pour être inscrits sur la liste électorale. Cette radiation doit être faite après avoir demandé des explications à l'électeur concerné.

La commission de contrôle peut également radier des électeurs après avoir demandé à l'électeur concerné des explications.

8. Qu'est-ce que la commission de contrôle ?

Dans chaque commune, la commission de contrôle :

- statue sur les recours des administrés contre les décisions du maire.
- s'assure de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle peut aussi radier des électeurs ou inscrire un électeur que le maire a refusé d'inscrire.

La commission de contrôle n'intervient pas avant la décision du maire, elle peut en revanche la contrôler après qu'elle ait été prise.

9. Comment est-elle composée ?

Elle est composée de 3 membres : Thomas MELLE, Noëlle TRAVAUX et Francis MUNIER.

Rappel : en 2019, les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai.

NOUVEAUX ELECTEURS EN 2018

Le 10 Novembre dernier Madame Falque remettait à 12 jeunes du village leur première carte d'électeurs. L'occasion de rappeler à chacun les droits et devoirs du citoyen, parmi lesquels le droit de vote. Ambiance solennelle mais conviviale



PASS ECO ENERGIE

La Plateforme de la Rénovation Énergétique du Lunévillois en partenariat avec la CCTLB, propose un service public d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements de particuliers.

Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, ce service gratuit, neutre et individualisé vise à réduire efficacement la consommation énergétique des logements en proposant la réalisation d'un programme de travaux subventionnés et adaptés à la situation de chaque foyer.

Décliné en 5 étapes clefs apportant toutes les recommandations nécessaires :

- **Un appui technique** à la définition d'un programme de travaux ambitieux et adapté aux besoins réels des ménages, à l'obtention et à la compréhension des devis et vérification de la cohérence avec les travaux envisagés dans votre PASS ECO ENERGIE.
- **Un appui administratif** qui rappelle les démarches préalables éventuelles (déclaration préalable de travaux, permis de construire, etc.) et facilite l'interface avec le service instructeur.
- **Un appui financier** qui consiste à mobiliser les dispositifs d'aides existants et à faciliter les échanges avec les partenaires en charge de ces aides (Agence Nationale de l'Habitat, etc.).

Vous souhaitez engager des travaux de rénovation thermique dans votre logement pour réaliser des économies d'énergie durables ?

Vous pouvez vous adresser à Céline PETITJEAN, référente sur ce dispositif.

Contact par téléphone au 03 83 74 05 00 ou par mail à l'adresse cpetitjean@delunevilleabaccarat.fr

Vous pouvez également consulter le site internet et page Facebook de la CCTLB pour plus d'informations :

<http://www.delunevilleabaccarat.fr/>

<https://fr-fr.facebook.com/delunevilleabaccarat/>

TELETHON

Début décembre, comme chaque année, Martine Marchal et Rose-Marie Falque accueillent le téléthon. La pluie et le froid n'ont pas entamé l'enthousiasme de l'équipe de HANDISPORT Lunéville et des « Loups de Maixe » qui reliait Baccarat à Lunéville.

Lors de l'étape acervallienne, Martine Marchal a remis, au nom de la commune, un chèque de 100 € à l'association HANDISPORT.



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants ont été accueillis lors de la cérémonie des vœux. Bienvenue à eux dans notre village !



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Le palmarès du concours des Maisons Fleuries était dévoilé lors de la cérémonie des Vœux. Chaque lauréat recevait un diplôme et un bon d'achat offert par la commune, ainsi qu'une fleur offerte par notre partenaire, Ets LEMOINE-LOUVAIN à Chenevières, et pour les 3 premiers un bon d'achat offert par ce même partenaire.

Catégorie 1 : Fenêtres et murs

- 1^{er} M. et Mme Jean-Marc PASTOR
- 2^{ème} Mme Claudine LACAILLE
- 3^{ème} M. et Mme Christophe LE GOFF
- 4^{ème} M. et Mme Bernard AUBRY
- 5^{ème} M. et Mme Mickael CONOT

Catégorie 2 : Maison avec jardin visible de la rue

- 1^{er} M. et Mme Michel GUTIEREZ
- 2^{ème} M. et Mme Jean DEMANGEL
- 3^{ème} M. et Mme Sylvain GEORGES
- 4^{ème} M. et Mme Joël BONTEMPS
- 5^{ème} Mme Jeannette PIERRE
- 6^{ème} M. et Mme Gérard ROUYER
- 7^{ème} Mme Marie-Claire PUTEGNAT
- 8^{ème} Mme Evelyne HENRY

Catégorie 3 : Commerçants

- 1^{er} Stores Services
- 2^{ème} Boulangerie PAYEUR

PROCHAINS RENDEZ-VOUS...A NE PAS MANQUER

Samedi 27 avril à 20h15: Le Petit Théâtre de Bainville avec sa pièce "Mourir de rire"

Dimanche 22 septembre à 15h30 : Concert de la Guériotte avec une chorale alsacienne.

Dimanche 3 novembre à 16h00 : Concert du Choeur d'hommes des 3 Abbayes

Ca s'est passé à Azerailles

Joie, bonne humeur et ambiance festive pour nos Seniors.

Samedi 24 novembre, alors que les douze coups de midi sonnaient au clocher d'en face, près d'une centaine d'Acervalliens se retrouvait au Foyer, à l'invitation de la municipalité. C'était leur jour de fête. Autour d'une bonne table, joliment décorée. Un rendez-vous annuel cher à leur cœur, comme le soulignait Mme. le Maire Rose Marie Falque, en exprimant sa joie et son bonheur de se revoir. Un rendez-vous annuel que d'aucuns ne voulaient pas manquer. Il fut un temps, c'était « nos anciens »... Aujourd'hui, ils sont nos « seniors » ! Merci à eux d'avoir tracé la route, pour que nous puissions vivre en paix. A leur intention, en cuisine, il se préparait un repas de fête qui fut très apprécié. A travers leurs regards, leurs sourires, ils étaient heureux de partager ce moment de convivialité. Bien des souvenirs « du bon vieux temps » s'échangèrent dans la bonne humeur. Pendant que les conversations allaient bon train, certains avaient retrouvé un brin de jeunesse sur la piste de danse. Dans leur imagination, c'était un air d'ambiance d'une guinguette des bords de la Marne, une après-midi à Azerailles !



Adieu Père SCHULTZ



Le Père Schultz nous a quittés le 20 janvier. Il était né le 13 janvier 1933 à Nancy et passa toute sa jeunesse à Villers-les-Nancy. Il fit ses études à la Chartreuse de Bosserville puis au Grand Séminaire de l'Asnée.

Ancien combattant d'Algérie, il a reçu la médaille d'Afrique du Nord, la Croix du Combattant, la médaille commémorative d'Algérie et celle du mérite Fédéral des PG-CATM. Membre de la section du canton depuis 1972, il en fut secrétaire pendant près de 20 ans.

Ordonné prêtre le 31 mai 1958, il est vicaire à Briey pendant 7 ans. En 1965 il est curé de Merviller, Brouville, Reherrey, puis il se voit confier Vaxainville, Vacqueville et Veney. En 1989 il arrive à Azerailles, avec la charge des villages de Fontenoy-la-Joute, Glonville et Gélacourt. Investi dans le scoutisme, et auprès des jeunes, il a encouragé l'unité entre les villages. L'âge de la retraite arrivant, c'est en juillet 2002 qu'il a célébré ce moment entouré de ses paroissiens et du groupe des scouts. Il passa sa retraite au presbytère d'Azerailles jusqu'au moment où sa santé le contraignit à être hospitalisé à la Maison Hospitalière de Baccarat.

Puisqu'il nous a quittés, je peux aujourd'hui révéler que c'est lui qui fit, en juin 2001, un don de 40.000 Francs à la Commune, somme qui nous permet de changer toutes les fenêtres du presbytère. Merci Père Schultz pour votre écoute, votre attention, votre amitié pendant toutes ces années passées à Azerailles !

Commune de Azerailles

Représenant légal : MME Rose-Marie FALQUE....

Directeur de la publication : MME Rose-Marie FALQUE.

Rédaction : Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES

Date de parution et de Dépôt légal : 6716L101

Impression : INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT

Calendrier 2019

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M	1 V	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 D	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 L	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 M	8 V	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 S	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 M	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 L	21 J	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 M	22 V	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 M	29 V	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 S	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 J		31 D		31 V		31 M	31 S		31 J		31 M